

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 11 novembre 2019 à vingt heures au centre municipal, situé au 204, rue Principale à Saint-Urbain-Premier, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Sylvain Mallette, Sylvain Roy, Lucien Thibault, Daniel Marchand sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est absent, monsieur le conseiller Patrice Boisjoli.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - .1 séance ordinaire du 15 octobre
4. Suivi du dernier conseil
 - .1 Réduction de la vitesse sur Montée Grande Ligne
5. Première période de questions du public (15 minutes)
6. Développement de la rue de l'École et de la rue Ste-Marie
 - .1 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 410-19 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à revoir les normes de développement des terrains sur la rue de l'École et sur la rue Ste-Marie
7. Intersection montée Rivière des Fèves et chemin Rivières des Fèves Sud
 - .1 Avis de motion pour l'installation de 2 panneaux arrêt
8. OMH – Rapport financier au 31 décembre 2018 (R)
9. Plan de sécurité civile (R)
10. Approbation PIIA (R)
 - .1 246, rue Principale
11. Dérogation mineure (R)
 - .1 348, chemin Rivière-des-Fèves Sud

12. Adoption des dépenses
13. Demande d'appui financier
 - .1 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC – 125 \$ (R)
 - .2 Comité d'entraide de La Guignolée de Saint-Urbain-Premier – 200 \$ (R)
14. Rapport des élus
15. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes
 - .1 Urbanisme
 - .2 Voirie
16. Varia
17. Deuxième période de questions du public
18. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal

19-11-216

3.1 Séance ordinaire du 15 octobre 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 octobre 2019 tel que déposé.

ADOPTÉ

4 Suivi du dernier conseil

4.1 Réduction de la vitesse sur Montée Grande Ligne

Il est convenu qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but de modifier le règlement numéro 297-11 afin de modifier la limite de vitesse sur montée Grande-Ligne de 90 km/h à 80 km/h.

5 Première période de questions du public

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

6. Développement de la rue de l'École et de la rue Ste-Marie

19-11-217

6.1 Avis de motion et adoption du premier projet de règlement numéro 410-19 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à revoir les normes de développement des terrains sur la rue de l'École et sur la rue Ste-Marie

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- CONSIDÉRANT QUE certaines modifications au Règlement de zonage portant le numéro 204-02 s'avèrent nécessaires afin d'assurer un développement harmonieux des espaces vacants de la rue de l'École et de la rue Ste-Marie;
- CONSIDÉRANT QU' un niveau de densification s'avère essentiel afin de prévenir l'étalement du noyau villageois à même les terres agricoles;
- CONSIDÉRANT QU' il est opportun de ne pas laisser d'espace vacant important sans vocation urbaine à même le périmètre urbain;
- CONSIDÉRANT QU' une diversification des types d'habitation s'impose;
- CONSIDÉRANT QU' une copie du projet de règlement a été remise aux élus le 7 novembre 2019.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu donne un avis de motion et propose l'adoption d'un premier projet de règlement portant le numéro 410-19 modifiant le règlement de zonage numéro 204-02, de façon à revoir les normes de développement des terrains sur la rue de l'école et sur la rue Ste-Marie.

ADOPTÉ unanimement

7. Intersection montée Rivière des Fèves et chemin Rivières des Fèves Sud

19-11-218

7.1 Avis de motion pour l'installation de 2 panneaux arrêt

Un avis de motion est donné par monsieur Sylvain Mallette, qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement ayant pour but l'installation de 2 panneaux arrêt sur le chemin Rivières des Fèves Sud à l'intersection avec la montée Rivière des Fèves.

19-11-219

8. OMH – Rapport financier au 31 décembre 2018

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier de l'OMH préparé par Chiasson Gauvreau Inc.a été adopté par le CA de l'OMH en juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier doit également accepter le rapport financier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'auditeur sur les états financiers financier fait état d'un surplus de 214,00 \$, d'un déficit total de 63 311.00 \$ avec une portion du déficit assumée par la municipalité de 10%, soit 6331,00 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Ste-Marie, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter le rapport financier de l'OMH de Saint-Urbain-Premier au 31 décembre 2018 tel que présenté.

ADOPTÉ

19-11-220

9. Plan de sécurité civile

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Urbain-Premier reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil :

- QUE le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par monsieur Charles Whissell, directeur général par intérim, soit adopté;
- QUE monsieur Philippe Thibault, directeur du service incendie, soit nommé(e) responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.
- QUE cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉ

10. Approbation PIIA

19-11-221

10.1 246, rue Principale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a adopté le 4 avril 2011, le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 281-11;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement numéro 281-11 stipule que tous projets de travaux assujettis dans les zones visées par le PIIA soient déposés au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) pour étude et recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a pris connaissance des documents déposés par le propriétaire et requérant du 246, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la reconstruction de la véranda du côté gauche présentant un revêtement en pierre de style «Horizon-Carbo» et un changement au niveau de la disposition et du style des ouvertures;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver la demande du propriétaire et requérant en lien avec les travaux projetés au 246, rue Principale conformément à la recommandation du CCU.

ADOPTÉ

11 Dérogation mineure

19-11-222

11.1 348, chemin Rivière-des-Fèves Sud

CONSIDÉRANT QUE le lot 301-2, portant l'adresse civique 348, chemin Rivière-des-Fèves Sud est situé dans la zone A-10;

CONSIDÉRANT QUE la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à évaluation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT QU' une telle demande représente un précédent sérieux sur l'application du règlement de zonage et particulièrement celle portant sur le nombre de bâtiments accessoires sur un terrain;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de la demande et des documents déposés par le requérant du 348, chemin Rivière-des-Fèves Sud;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un deuxième garage détaché au 348, chemin Rivière-des-Fèves Sud;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, de refuser la demande de dérogation mineure du propriétaire requérant du 348, chemin Rivière-des-Fèves Sud conformément à la recommandation du CCU.

ADOPTÉ

19-11-223

12. Adoption des dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour la période du 14 octobre au 5 novembre 2019 inclusivement, totalisant un montant de **132 324.04 \$**, est adoptée et peut être payée.

ADOPTÉ

13. Demande d'appui

19-11-224

13.1 Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier d'un montant de 125 \$ à la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC.

ADOPTÉ

19-11-225

13.2 Comité d'entraide de La Guignolée de Saint-Urbain-Premier

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Roy, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'offrir un appui financier d'un montant de 200 \$ au Comité d'entraide de La Guignolée de Saint-Urbain-Premier.

ADOPTÉ

14. Rapport des élus

Madame la conseillère Nicole Ste-Marie présente un bref rapport en lien avec la réunion de l'OMH du 11 novembre à 13h30 :

- Logement numéro 5 est loué;
- Aucun logement vacant;
- Chiasson-Gauvreau est la firme comptable choisie pour 2020.

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette effectue son rapport du mois d'octobre 2019, Agent Therrien notre parrain :

- Vitesse + camions lourds;
- Besoin de plus de présence au village pour aider à réduire le vandalisme;
- Il y a eu une journée « radar » dans le secteur de la terrasse Vincent.

Monsieur le conseiller Sylvain Roy effectue son rapport du mois d'octobre 2019, Bibliothèque : Le système ASO a été mis à jour.

Monsieur le conseiller Lucien Thibault effectue son rapport du mois d'octobre 2019 :

- Renouvellement du contrat de travail des pompiers en cours;
- Pour les loisirs :
 - o Le Comité des Loisirs projette d'organiser de nouveau l'activité du Rally - beaucoup d'engouement pour cette activité.
 - o Installation d'un boîtier digital pour l'accès au local des loisirs.

Monsieur le maire Réjean Beaulieu effectue son rapport du mois d'octobre 2019 :

- Collaboration avec « Liberté de choisir » et subvention du gouvernement pour la prévention en matière de consommation de cannabis;
- Brochures sur le patrimoine bâti de la MRC;
- Sauvetage d'urgence en milieu isolé;
- Transport collectif en développement – Concept de transport collectif au lieu de taxi-bus incluant horaire et trajet fixes;
- Schéma de couverture incendie – Rencontre avec le MSP.

15. Rapport du directeur général et dépôt des rapports internes

16. Varia

17. Deuxième période de questions du public

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

18. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 20H42.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim